

Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)



Le Maire

RELEVÉ DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021

Date de la convocation : 05/07/2021

Date d'affichage de la convocation : 05/07/2021

Date d'affichage des délibérations :

Le neuf juillet deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BOUCLY Laurette	BREUX Martine
DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier	ECHIVARD Laëtitia
GALVANE Michel	GUEROT Catherine	GUERVENO Pascal
HOULLIERE Vincent	JOYEAU Isabelle	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents : Emilie LAMBERT

Absents et excusés: Isabelle JOYEAU, Gérard LE ROY, Claudine MESANGE

Pouvoirs : Gérard LE ROY a donné pouvoir à Philippe LEFEUVRE
Claudine MESANGE a donné pouvoir à Laurette BOUCLY

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de votants : 18

Thérèse MEZIERE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11/06/2021

Adopté à l'unanimité moins 1 voix CONTRE (Eric PARIZEAU)

Il souhaitait que soit annoté sa remarque sur la demande d'identification de trois arbres comme remarquables. Michel GALVANE signale que les arbres remarquables identifiés dans

le règlement de la ZPPAUP le seront également dans le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

FINANCES

Budget Principal – décision modificative 03-2021

Rapporteur : Michel GALVANE

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'apporter des modifications au budget principal :

- ✚ Ajout de crédits au 1641 – remboursement capital des emprunts, suite à une erreur lors de la saisie du tableau d'amortissement, le montant à rembourser sur l'exercice était erroné : + 2 000,00 €
- ✚ Les travaux de couverture du Manoir de la Butte Verte ont généré de nouveaux travaux de maçonnerie (reprises des souches de cheminées, ...) mais également des travaux de reprise de noues entre deux pentes : Travaux maçonnerie Manoir – BERTHÉ : + 5 350,00 € et travaux supplémentaires Charpente du Rochard : + 2 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/ Article	Libellé	Recettes	Dépenses
012/6419	Remboursement rémunération - assurance	4 500,00	
023	Virement à la section d'investissement		7 350,00
Total de la décision modificative n° 2		4 500,00	7 350,00
Pour mémoire B.P.		1 566 456,36	1 094 936,00
Pour mémoire total des décisions modificatives		4 500,00	8 624,10
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 575 456,36	1 110 910,10


SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article/ Opération	Libellé	Recettes	Dépenses
1641	Emprunt - remboursement du capital		2 000,00
21311/75	Manoir Butte Verte - reprise sur maçonneries		5 350,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 350,00	
Total de la décision modificative n° 2		7 350,00	7 350,00
Pour mémoire B.P.		609 226,69	609 226,69
Pour mémoire total des décisions modificatives		15 625,00	15 625,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		632 201,69	632 201,69

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

-  **AUTORISE** la modification du budget principal 2021 par la décision modificative n°03-2021.

Budget Résidence de la Taconnière II – décision modificative 01-2021

Rapporteur : Michel GALVANE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajouter des crédits relatifs à la prise de charge de travaux réalisés en juin 2019 (concernant le branchement en eau potable d'une des trois parcelles) pour un montant de 577 € HT.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/ Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6045	Régie des eaux - compteur eau potable		580,00
023	Virement à la section d'investissement		
Total de la décision modificative n° 1		-	580,00
Pour mémoire B.P.		63 790,27	29 411,90
Pour mémoire total des décisions modificatives		-	2 624,10
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		63 790,27	32 616,00


SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article/ Opération	Libellé	Recettes	Dépenses
021	Virement de la section de fonctionnement		
Total de la décision modificative n° 1		-	-
Pour mémoire B.P.		28 760,90	28 760,90
Pour mémoire total des décisions modificatives		0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		28 760,90	28 760,90

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

-  **AUTORISE** la modification du budget annexe « Résidence de la Taconnière » 2021 par la décision modificative n°01-2021.

SoCLE numérique des écoles élémentaires – signature de la convention

Rapporteur : Michel GALVANE

Le dossier de demande de subvention déposé au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été retenu dès la première vague de sélection publiée le 28 mai 2021.

La subvention sera finalement de 4 900 €. La commande a été passée auprès de la société SATEL d'Angers pour l'équipement suivant :

- + 3 ordinateurs portables
- + 1 vidéoprojecteur
- + Un tableau blanc de projection
- + 9 ultra portables
- + 6 tablettes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir dans le cadre du socle numérique des écoles élémentaires.

TRAVAUX

Requalification urbaine des rues de la Libération et de Montsûrs

Rapporteur : Didier ECHIVARD

Un premier contact a eu lieu avec le cabinet 2LM et notamment M. CLAVIER qui en sera le chef de projet.

Des premiers échanges qui ont permis de :

- + Balayer le schéma d'aménagement élaboré par le CAUE et ses spécificités
- + De mettre en exergue 3 secteurs distincts qui nécessiteront chacun un traitement différent
- + Etablir un planning provisoire (un rendu d'esquisse pour fin juillet, une réunion de présentation aux riverains fin septembre, l'appel d'offres pour le marché de travaux en janvier 2022) avec un démarrage des travaux espéré à l'automne 2022 qui permettrait d'enchaîner la totalité des travaux sur deux exercices budgétaires et ainsi libéré la période estivale.

Suite à un rapport d'inspection du réseau eaux pluviales de la rue de la Libération, il s'avère que des travaux importants seront à prévoir.

PERSONNEL COMMUNAL

Poste d'adjoint technique – augmentation du volume horaire hebdomadaire

Rapporteur : Michel GALVANE

Le comité technique du Centre de Gestion a validé la proposition suivante :

- + augmentation du temps hebdomadaire de l'agent technique (Martine JOST) de 15h à 25h hebdomadaire.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une réorganisation de services, cet agent sera affecté à l'accueil périscolaire de Chammes (matin et soir), l'assistance à Véronique ROGUET pour la préparation des repas et le service à Chammes, la surveillance de la cour après repas à Sainte-Suzanne et entretien de l'accueil et de la classe le mercredi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'augmentation du temps hebdomadaire de 15h à 25h d'un adjoint technique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Agents municipaux - Recrutements en cours

Rapporteur : Michel GALVANE

Monsieur le Maire donne des précisions sur les mouvements suivants :

- Un poste était proposé en CDD pour l'entretien des bâtiments communaux, avec un besoin de début de contrat au 1^{er} septembre 2021. Suite aux entretiens de recrutement, le poste sera pourvu par Mme Oger Marie.
- Un poste d'agent technique était à pourvoir en raison du départ de Michel DELETANG qui a fait valoir ses droits à la retraite. Après plusieurs entretiens de recrutement une candidature a été retenue avec une prise de fonction au 1^{er} janvier 2022 du fait de la disponibilité du candidat. Pour pallier l'absence de l'agent en poste au 01/10/2021, la commune procèdera au recrutement d'un agent en renfort CDD ou fera appel aux prestataires privés pour des travaux ponctuels.
- Remplacement du poste de la Directrice des services, Emilie LAMBERT ayant fait part de son projet de mobilité vers une autre collectivité au 1^{er} novembre 2021, une publication d'annonce d'emploi est parue dès lundi 21 juin sur emploi-territorial avec un mois de parution. Du fait de la période estivale et à défaut de profils de candidats correspondants dans le délai imparti, l'annonce sera republiée en septembre 2021.

ADMINISTRATION GENERALE

Salle Roland-Gaillard – 1 allée Louis-Morteveille

Rapporteur : Michel GALVANE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement et des conditions de location de cette salle (joint en annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

- **ADOpte** le règlement joint en annexe relatif à la salle communale Roland-Gaillard, sis 1 allée Louis-Morteveille,
- **FIXE** les tarifs de location comme suit :

Associations de la commune	Gratuit
Habitants de la résidence de l'Aiguison	Gratuit
Habitants de la commune	80 €
Associations extérieures à la commune	100 €

Jurés d'assises 2022

Rapporteur : Michel GALVANE

En application des articles 259 à 267 du code de procédure pénale, il a été procédé à un tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises pour l'année 2022.

Les personnes tirées au sort de la liste électorale sont les suivantes :

-  Monsieur DE BOURGUES Quentin – Sainte-Suzanne
-  Monsieur BRICHET Mickaël – Chammes
-  Monsieur GARNIER Christophe - Chammes

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Communication, festivités et cérémonie du 08/07/2021

Rapporteur : Philippe LEFEUVRE

1- Organisation du 13 juillet Feu d'artifice

Il est prévu le déroulé suivant :

- Moment musical de 21h00 jusqu'à 22h30, avec remontée en musique de la rue Henri IV jusqu'à la place Hubert II

- Départ de la retraite aux flambeaux du Parc de la Butte verte à 22h45 dans les rues de la cité avec une fin du parcours place Ambroise de Loré.

Une buvette Médiéville sera installé Place Hubert II.

2- Journée du Peintre le dimanche 18 juillet

Il est prévu le déroulé suivant :

- dès 7h00 , accueil des candidats par l'Office du Tourisme
- à partir de 17h00 – à réception des toiles, le jury se réunit dans le jardin de la Butte Verte
- 17h30 vote et dépouillement
- 18H00 proclamation des résultats et remise des prix
- 18h30 vin d'honneur

INTERCOMMUNALITE - CONSEILS COMMUNAUTAIRES, COMMISSIONS ET REUNIONS

Conseils communautaires du 25/05/2021

Rapporteur : Laurette BOUCLY

PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE)

Un marché public sera lancé pour recruter un prestataire pour les missions de conseil et d'accompagnement, ainsi que la sensibilisation et l'animation. Une aide financière sera mise en place à estimation des ménages pour la réalisation d'audits énergétiques.

PROGRAMME MOBILITE - CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS AVELO 2

L'ADEME a lancé le programme AVELO 2 pour encourager les territoires ruraux et péri - urbains à se doter d'une stratégie "mobilité active" (vélo, marche, trottinettes...), stratégie nécessaire pour prétendre aux aides de l'Etat pour réaliser des infrastructures et soutenir les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leur politique cyclable.

Le développement de liaisons cyclables et de la pratique des modes doux font partie des objectifs fixés par le SCOT des Coëvrons, le PLUi, ainsi que le plan global de déplacements. Les enjeux sont multiples : mobilité, santé, transition énergétique et attractivité. Cet appel à projet offre des moyens pour agir.

AFFECTATION DU RELIQUAT DE L'ENVELOPPE DU PLAN DE RELANCE DU CONSEIL REGIONAL

Pour rappel : l'enveloppe globale du plan de relance régional a été fixée à 531 000 euros, les 3 projets présentés ou à présenter représentent un montant de 521 989 euros.

Le reliquat de 9 011 € est donc proposé au projet d'une maison des associations à Evron.

INFORMATIONS GENERALES

Dates des prochaines réunions :

Prochain Conseil municipal – vendredi 10 septembre 2021 – 20h30

Il est demandé aux présidents de commission de communiquer lorsqu'il est établi le calendrier de leur commission pour la fin de l'année afin d'éviter les conflits d'agenda entre commission au regard d'un agenda contraint.

Mise en place des groupes de travail sur les projets de mandature : il est proposé de commencer à mettre en place les groupes de travail sur les projets de mandature afin de définir un ordre de priorité dans leur réalisation et d'établir une programmation financière.

Cabinet médical – point de situation

La réunion s'est déroulée en présence des représentants du Département M. LE CALLENEC, Directeur de la Maison Départementale de l'Autonomie, M. Guillaume TANSINI, conseiller technique Santé, les professionnels de santé de la commune (médecin, infirmières, ambulancier, psychologues) et des élus (Daniel VANNIER, Claudine MESANGE, Aline DAVOUST, Michel GALVANE).

Plusieurs démarches de communication ont été réalisées pour la recherche de nouveaux médecins avec deux publications : une dans la revue professionnelle du Syndicat des Jeunes médecins généralistes pour une durée de six mois et un accompagnement en cas de sélection pour un montant de 3 162 € ; une autre annonce lors du congrès de médecins de médecine générale qui s'est tenu à Paris le 3 juillet dernier pour un montant de 660 €.

Annnonce officielle et officieuse du départ des médecins : par le biais des élus de la commune de Vaiges, nous venons d'être informés du départ effectif de Sainte Suzanne du couple de médecins, M. et Mme LEVITCHI à compter du 16 août 2021 avec le secrétariat du cabinet de Sainte Suzanne.

Durant la période transitoire d'installation de nouveaux médecins, le fonctionnement du cabinet médical va évoluer au niveau du secrétariat, la secrétaire ayant également annoncé son départ pour Vaiges. La plateforme Doctolib va être mise en place pour la patientèle du Docteur TARASIUC et des médecins remplaçants qui vont la seconder .

Le docteur Quentin GRUDE-HABASQUE viendra seconder Dr TARASIUC pour des remplacements en septembre et une piste est à l'étude d'un autre jeune médecin qui pourrait également assurer des remplacements à partir de la fin d'année.

Il a été proposé de constituer un groupe de travail composé de professionnels de santé de la commune (médecins, élus et habitants) autour de trois axes :

- La recherche de nouveaux médecins en priorité
- L'élaboration du projet d'offre de santé répondant aux besoins du territoire et intégrant une offre de télémédecine.
- La construction d'une maison pluridisciplinaire de santé

Les phases suivantes prévoient également un travail avec le Département et la Communauté de communes pour intégrer le plan local de santé intercommunal et pour ensuite aborder un projet de construction d'une maison pluridisciplinaire de santé.

Il faut attirer l'intérêt de l'ARS en défendant un projet structurant pour le territoire. Dans la démarche il est indispensable de se faire accompagner par l'intercommunalité et le Département avant d'engager la présentation à la Région.

Résidence du Portail

Monsieur le Maire rapporte la rencontre avec les riverains du 03/07/2021 en présence de Didier ECHIVARD et de Pascal GUERVENO.

Les riverains présents ont demandé que la commune prenne en compte les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien face à l'absence d'interlocuteur pour gérer les problématiques d'entretien de la voirie, la mise en service de l'éclairage et les nuisances dues aux terrains non bâtis mal entretenus. Ils ont renouvelé leur souhait de rétrocession dans le domaine communal de la voirie et des espaces communs du lotissement.

La commune s'est engagée, comme l'avait fait l'ancienne municipalité, à accepter la reprise dans le domaine communal de la voirie et des espaces communs de ce lotissement privé. Pour pouvoir engager cette démarche il faut impérativement identifier une personne morale en capacité de signer cette rétrocession. Dans ce contexte il n'est pas impossible que les propriétaires riverains doivent se constituer en association. Cette dernière deviendrait l'interlocuteur principal de la commune.

Pour engager la démarche la commune va solliciter un rendez-vous auprès de l'Etude chargée de la liquidation pour mettre en œuvre la procédure de rétrocession des voies et réseaux dans le domaine communal.

Une expertise va être commandée pour vérifier la conformité du réseau lumière pour prévoir sa mise en service dès que le lotissement sera rétrocedé.

Une fois ces deux démarches effectuées qui permettront de voir comment reprendre dans le domaine communal la voirie et les espaces communs du lotissement privé, une nouvelle réunion sera organisée courant septembre. Un courrier va être envoyé aux propriétaires riverains en ce sens.

Péril imminent – ancienne crêperie 1 ruelle de la Carterie/place Hubert II de Beaumont

L'expert, M. CAILLAUT, désigné par le Président du Tribunal administratif de Nantes a réalisé son expertise le vendredi 02 juillet dernier en présence de :

- la commune représentée par le Maire
- Me KIERZKOWSKI-CHATAL Emmanuel, avocat mandaté par la commune
- Me LEBRETON Maxime, administrateur provisoire de la copropriété de l'immeuble et de la SCI Médiévale
- Me LECHARTRE, avocat de la SCI Médiévale
- Mme BAJCARZ Nadine en sa qualité d'associée de la SCI Médiévale
- Mme DUCROCQ, propriétaire riveraine de l'immeuble désigné

De son rapport, il en ressort que le bâtiment comporte 3 zones de dangers imminent. En l'attente des travaux de confortement et de réhabilitation du bâtiment, les mesures d'urgence à prendre SANS délai sont :

FAÇADE OUEST - toiture : déconstruction et enlèvement des matériaux de couverture du bâtiments - examen de la charpente qui n'est plus hors-d'eau et dépose des éléments douteux - bâchage provisoire du bâtiment - purge des enduits non-adhérents - dépose et stockage des volets bois

PIGNON EST - pose de butons en soutien du pignon

FAÇADE NORD - pose de butons en soutien de la façade - déconstruction et enlèvement de la couverture de la cour intérieure - dépose et enlèvement de la couverture - recherche et suppression d'un éventuel raccordement des eaux pluviales sur le branchement de la parcelle voisine N° 725

ENSEMBLE DE L'IMMEUBLE - pose de dispositifs anti-squat à rez de chaussée et niveau 1 sur tout le périmètre du bâtiment

Dans le cadre de la procédure, il est précisé que le coût de tous les travaux de sécurisation qui seront entrepris par la commune seront recensés et feront l'objet d'une inscription aux hypothèques.

La commune va donc prochainement procéder à la sécurisation des lieux et notifier à l'administrateur provisoire Me LEBRETON et la SCI Médiévale en leur qualité de copropriétaires un arrêté de péril – danger imminent pour la mise en œuvre des travaux sous huitaine.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Il est fait état des décisions suivantes :

Date	N° d'ordre	Objet
14/06/2021 <i>Délibération 2020-062 du 11 septembre 2020 – alinéa 4</i>	2021-021	Aménagement urbain des rues de ls Libération et de Montsûrs : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet 2LM de La Haye-Fouassière (44)
14/06/2021 <i>Délibération 2020-062 du 11 septembre 2020 – alinéa 15</i>	2021-022	Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain – parcelles B 405 et 558, situées 8 route de Blandouet à Chammes – [REDACTED] Le Maire, par délégation du Conseil municipal a décidé <u>de ne pas préempter</u> ce terrain situé en zone U du PLUi
14/06/2021 <i>Délibération 2020-062 du 11 septembre 2020 – alinéa 15</i>	2021-023	Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain – parcelle E 717, située 1 rue de la Taconnière – [REDACTED] Le Maire, par délégation du Conseil municipal a décidé <u>de ne pas préempter</u> ce terrain situé en zone U du PLUi
29/06/2021 <i>Délibération 2020-062 du 11 septembre 2020 – alinéa 15</i>	2021-024	Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain – parcelle E 440, située 6 rue des Rosiers – [REDACTED] Le Maire, par délégation du Conseil municipal a décidé <u>de ne pas préempter</u> ce terrain situé en zone U du PLUi
22/06/2021 <i>Délibération 2020-062 du 11 septembre 2020 – alinéa 26</i>	2021-025	Aménagements urbains des Petites Cités de Caractère – demande de financement de la Région
27/05/2021 <i>Délibération 2020-062 du 11 septembre 2020 – alinéa 15</i>	2021-026	Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain – parcelle E 216, 315, 341 et 529, située 26 rue de Montsûrs – [REDACTED] Le Maire, par délégation du Conseil municipal a décidé <u>de ne pas préempter</u> ce terrain situé en zone U du PLUi

La séance du vendredi 11 juin 2021 est levée à 22h45.

La secrétaire de séance,
Thérèse MEZIERE

Le Maire,
Michel GALVANE